

Marie Roche

28/04/24 11:07

Enquête publique - desserte Luçon

à : enquetepublique.vendee1@orange.fr

À l'attention du Commissaire enquêteur

La création d'une déviation des communes de Sainte Gemme, La Plaine et de Saint-Jean de Beugné soulève des préoccupations légitimes quant à son impact sur l'environnement et les terres agricoles. En effet, la construction de nouvelles infrastructures routières peut entraîner une augmentation du bétonnage des terres fertiles, mettant en péril la biodiversité locale et les écosystèmes fragiles.

Préservons d'abord l'aspect écologique de la région. Ces terres abritent une variété de plantes, d'animaux et d'insectes qui jouent un rôle crucial dans l'équilibre écologique. La déviation proposée risque de fragmenter ces habitats naturels, perturbant les corridors de migration et réduisant la disponibilité des ressources alimentaires pour la faune locale. De plus, la construction de routes peut entraîner une pollution accrue due aux émissions de gaz d'échappement et au ruissellement des eaux de pluie chargées de contaminants.

En outre, la préservation des terres agricoles est essentielle pour garantir la sécurité alimentaire et la durabilité de notre approvisionnement alimentaire. La conversion de terres agricoles en zones urbanisées réduit la superficie disponible pour la culture des denrées alimentaires, augmentant ainsi la dépendance aux importations et compromettant la résilience de notre système alimentaire face aux changements climatiques et aux crises économiques.

Plutôt que de créer de nouvelles infrastructures routières, nous devrions explorer des solutions alternatives telles que l'amélioration des réseaux de transport en commun, la promotion du covoiturage et des modes de déplacement doux comme le vélo et la marche. Ces initiatives peuvent contribuer à réduire la congestion routière et les émissions de gaz à effet de serre, tout en préservant les terres agricoles et l'environnement naturel.

De plus, il est impératif d'adopter une approche de planification territoriale qui intègre pleinement les considérations environnementales et sociales. Les décisions concernant le développement des infrastructures doivent être prises de manière participative, en consultant les parties prenantes locales, y compris les agriculteurs, les écologistes, les résidents et les autorités locales. Une planification transparente et inclusive permettrait d'identifier des solutions qui répondent aux besoins de mobilité tout en préservant l'environnement et les communautés locales.

En conclusion, la création d'une déviation des communes de Sainte Gemme, La Plaine et de Saint-Jean de Beugné devrait être soigneusement évaluée pour en comprendre les impacts potentiels sur l'écologie, la faune et la flore de la région, ainsi que sur les terres agricoles. Il est impératif de privilégier des solutions de mobilité durables qui préservent l'environnement et garantissent la sécurité alimentaire à long terme.

Merci de m'avoir lue.

Avec mes salutations les plus sincères,

Marie ROCHE